

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Jean-François René, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2021-0316.

Cette session se tiendra le 18 mai à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-0316

3165, chemin de la Maison-Rouge (Secteur Laurel)

Nature de la demande :

Autoriser que le lot projeté 6 331 736 du cadastre du Québec possède une largeur de 44,51 mètres à son point le plus étroit au lieu de posséder une largeur minimale de 60 mètres, tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone habitation H-51 (Lac Baptiste).

Dispositions réglementaires affectées

- Règlement de lotissement n° 2017-497, Dimensions et superficies minimales des lots, article 12
 : Toute opération cadastrale ayant pour but la création d'un lot à bâtir doit respecter les dimensions et superficies minimales prescrites à cet effet à la grille des usages et normes de la zone où doit prendre place le projet.
- Règlement de zonage n° 2017-498, Grille des usages et normes habitation H-51 (Lac Baptiste) :
 Tout terrain doit avoir une largeur minimale de 60 mètres.
- Règlement de zonage n° 2017-498, Terminologie, article 9 : Pour un terrain intérieur ou transversal, distance comprise entre les lignes latérales d'un terrain et qui s'étend sur au moins la profondeur minimale. [...]

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 18 MAI 2022.

Donné à Wentworth-Nord, ce 2e jour du mois de mai deux mille vingt et deux.

Jean-François René

Directeur général et greffier-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 2e jour du mois de mai deux mille vingt et deux.

Jean-François Réné

Directeur général et greffier-trésorier par intérim